



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle de 2025

Question écrite n° 1073

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize interroge M. le Premier ministre sur la stratégie du Gouvernement quant à la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025. Alors que la candidature « Paris 2024 » à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 jouit d'une visibilité médiatique et d'un engouement populaire importants, la candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle de 2025 ne semble pas connaître les mêmes retombées. Alors que quatre pays ont déposé leur candidature à l'organisation de l'exposition universelle de 2025, la France (pour le Grand Paris), le Japon (pour Osaka), la Fédération de Russie (pour Ekaterinbourg) et la République d'Azerbaïdjan (pour Bakou) et que la sélection du pays hôte de l'exposition universelle de 2025 interviendra en novembre 2018 lors de la 164ème assemblée générale du Bureau international des expositions (BIE), il est essentiel que la France amplifie la mobilisation nationale et internationale pour promouvoir sa candidature auprès des 170 États membres du BIE. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français a déposé le dossier de candidature de la France à l'exposition universelle de 2025 le 28 septembre dernier. Le thème « la connaissance à partager, la planète à protéger » est au cœur des enjeux de notre politique étrangère. Il contribuera au rayonnement de la France et confirmera sa vocation à être porteur de progrès et de valeurs universelles dans le monde contemporain. Les services de l'Etat, sous l'autorité de M. Pascal Lamy, délégué interministériel, sont mobilisés pour finaliser le dossier de candidature. La prochaine étape est désormais de sécuriser le modèle économique du projet, avec des engagements fermes des parties prenantes (collectivités comme entreprises privées) pour que l'ensemble soit compatible avec la trajectoire des finances publiques présentée au Parlement. Si cette condition est remplie, pourra s'engager la démarche de promotion de la candidature française, en France comme à l'étranger. Tous les vecteurs d'influence seraient alors mobilisés, y compris les ressources de la diplomatie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1073

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2017](#), page 4319

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2017](#), page 5553